

Nouveau Plan climat de Paris

Articles pour annoncer la consultation publique

Décembre 2017 – Février 2018



ici, demain!
ensemble pour le climat

Article – présentation grand public du Plan Climat

7409 signes (hors encart) - 9222 signes (avec encart)

Ici, demain ! ensemble pour le climat : Paris présente son nouveau Plan Climat

La Ville de Paris s'engage pour construire une ville neutre en carbone, résiliente et 100% énergies renouvelables en 2050.

Traverser Paris en empruntant une autoroute à vélos ? Consommer l'électricité produite sur le toit d'un immeuble voisin ? Apprendre à ses enfants à cultiver un potager sur le périphérique parisien ? Compenser ses voyages en avion grâce à un fonds local de développement de projets bas-carbone ? Tout ceci ne sera bientôt plus une utopie pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est le visage de notre ville que dessine le nouveau Plan Climat de la Ville de Paris, une ville neutre en carbone, plus juste et inclusive.

Un projet ambitieux pour faire face à l'urgence climatique

En 2015, le monde s'était donné rendez-vous à Paris lors de la 21^e Conférence internationale sur le climat (COP21) pour trouver une solution commune face au changement climatique et se fixer l'objectif de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5°C. Deux ans plus tard, l'urgence d'agir face au changement climatique n'a jamais été aussi forte : la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère poursuit sa progression, la température mondiale moyenne bat de nouveaux records année après année et les épisodes climatiques extrêmes – inondations, canicules, etc. – se multiplient sans relâche.

Il s'agit maintenant de décliner, à tous les niveaux, les objectifs internationaux sur le climat et de se mettre en mouvement pour construire, ensemble, une société juste et durable. Face à cet enjeu, le nouveau Plan Climat de la Ville de Paris présente un plan d'actions ambitieux pour accélérer la transition écologique du territoire.

Qu'est-ce que la neutralité carbone ?

La neutralité carbone correspond à un équilibre entre les gaz à effet de serre émis par l'homme et les gaz à effet de serre absorbés par les puits carbone (forêts, océans, etc.). L'Accord de Paris fixe comme objectif d'atteindre la neutralité carbone « au cours de la deuxième moitié du siècle », condition sine qua non pour maintenir le réchauffement climatique nettement en dessous des 2°C.

Conformément à ce principe, Paris s'engage pour la neutralité carbone en 2050, en :

- **Réduisant de 100 % les émissions intramuros** (issues des consommations énergétiques des bâtiments, du transport et des déchets)
- **Favorisant la réduction de 80 % de l'empreinte carbone de Paris** (issues des biens de consommation dont l'alimentation, ou des transports extramuros, notamment le transport aérien). Les citoyens et tous les acteurs du territoire seront invités à compenser, les émissions résiduelles liées au territoire pour atteindre le zéro net émissions.

Dix ans après le premier Plan Climat Energie de la Ville (2007), le Nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se distingue du précédent par la définition de nouveaux objectifs à horizon 2030, une vision de très long terme à 2050, et en abordant les enjeux liés à la qualité de l'air en corrélation avec le changement climatique.

10 ans d'actions

En 10 ans, Paris a réussi à réduire de près de 10% ses émissions de gaz à effet de serre, à diminuer de 7% sa consommation énergétique et à atteindre 15,6% d'énergies renouvelables et de récupération dans sa consommation énergétique. Pour ce faire, de nombreuses actions ont été mises en œuvre :

- 38 700 logements ont été rénovés dans le parc social
- 50 000 logements en copropriété ont été accompagnés dans leurs travaux
- 240 écoles municipales ont été rénovées
- 50 000 m² de panneaux solaires ont été installés
- Des économies d'énergie sur l'éclairage public équivalent à la consommation annuelle en éclairage public d'une ville de 500 000 habitants
- 70 ha d'espaces verts ont été créés
- 24 km de tramway ont été installés et 742 km de linéaires cyclables
- 5 extensions de ligne de métro ont été lancées

Des actions concrètes pour une transition positive

Le Nouveau Plan Climat Air Energie décline l'objectif global de neutralité carbone en autant de cibles précises, secteur par secteur, qui donnent une ligne directrice claire sur la marche à suivre aux horizons 2020, 2030 et 2050, pour répondre à l'urgence de la transition énergétique, bâtir un plan d'actions opérationnel ambitieux et partager une vision de long-terme dans l'esprit de l'Accord de Paris.

Au niveau local, pour atteindre la neutralité carbone, l'équation est simple : il faut diviser par deux les consommations énergétiques de Paris et atteindre le 100% renouvelable en 2050. Sur le premier volet, la Ville de Paris travaillera en priorité à accompagner la rénovation des logements et à la réduction des transports les plus carbonés. Ainsi, d'ici 2050, plus d'un million de logement et de plus de 50 millions de m² de commerces, bureaux, hôtels, équipements publics bénéficieront d'une rénovation thermique. Pour atteindre le 100% renouvelable, la Ville tirera partie des avantages de son territoire – en couvrant 20% des toits parisiens de panneaux solaires et en valorisant l'énergie du sous-sol grâce à la géothermie – et tissera des partenariats territoriaux pour soutenir et participer au financement de la production d'énergies renouvelables en dehors de son territoire.

Les objectifs du Plan Climat :

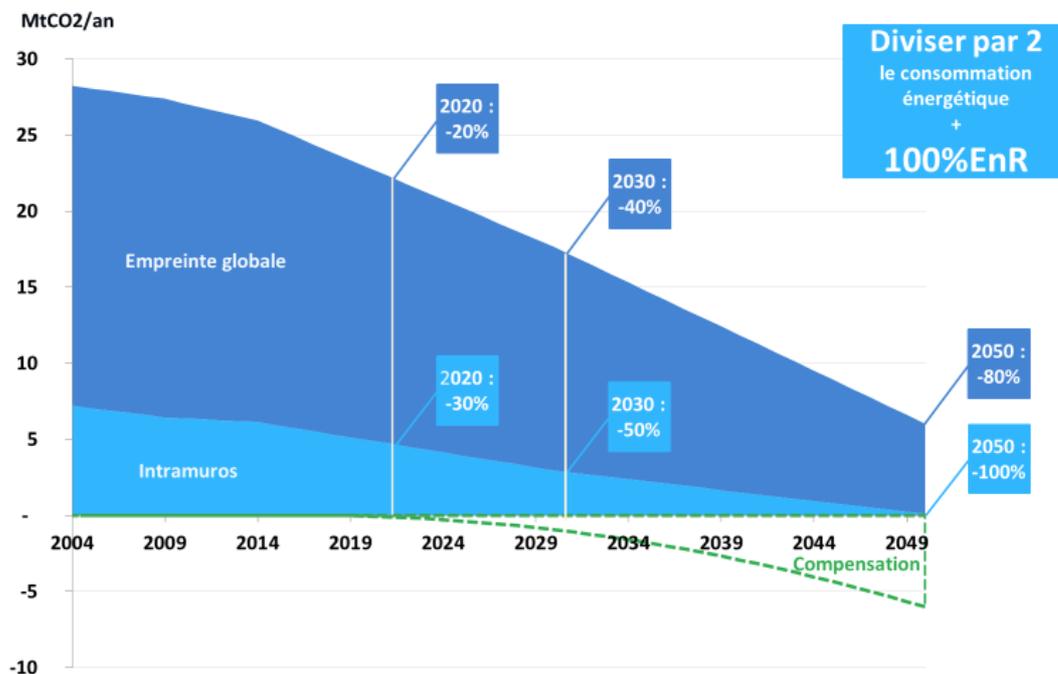
D'ici 2030, Paris se donne pour objectifs de :

- Réduire de 50% les émissions intramuros de gaz à effet de serre par rapport à 2004,
- Favoriser la réduction de 40% de l'empreinte carbone du territoire par rapport à 2004,
- Réduire de 35% la consommation d'énergie sur le territoire par rapport à 2004,
- Se doter de 45% d'énergies renouvelables dans la consommation dont 10% produites localement,
- Respecter les recommandations de l'OMS pour la qualité de l'air,
- Garantir un cadre de vie agréable et adapté au climat pour tous les Parisiens.

Dans l'esprit de l'Accord de Paris, la Ville de Paris entend **d'ici 2050** :

- Devenir un territoire à zéro émission de gaz à effet serre intra-muros,
- Favoriser la réduction de 80% de l’empreinte carbone du territoire parisien par rapport à 2004 et engager l’ensemble des acteurs du territoire à compenser les émissions résiduelles pour atteindre le zéro carbone net du territoire parisien,
- Réduire de 50% la consommation d’énergie sur le territoire par rapport à 2004,
- Devenir un territoire à 100% énergies renouvelables ^[1] dont 20% produites localement,
- Assurer la résilience climatique de Paris et assurer une transition socialement juste.

Objectifs 2050 : Paris neutre en carbone



Trajectoire de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Paris

Plus globalement, ce sont de nouveaux modes de vie, de consommation et de production qu’il s’agit d’inventer et de diffuser auprès du plus grand nombre. Le Plan Climat de la Ville de Paris ne passe aucune de ces questions sous silence et propose des solutions concrètes et efficaces à tous les enjeux liés au changement climatique : énergie, mobilité, construction, logement, consommation, finance. Plus de **400 actions/initiatives** sont proposées tous domaines confondus.

^[1] Sans aucune énergie fossile ou fissile



Ville solaire, 100% EnR et acteur du renouvelable français

20% d'EnR produit localement



Ville qui prépare le financement de la transition énergétique

Paris, place de la finance verte



Ville aux transports partagés, actifs et durables

Fin des véhicules diesel et essence



Ville qui mobilise les citoyens et les acteurs du territoire

Accompagner les citoyens vers des modes de vie « bas-carbone »



Ville 100% éco-rénovée aux bâtiments bas carbone et à énergie positive

Accompagner la rénovation d'1 million de logements



Ville qui veille à la qualité de son cadre de vie

Une transition socialement juste



Ville d'alimentation durable

Diffuser le régime « flexitarien » auprès de l'ensemble des Parisiens



Ville qui associe les acteurs de son territoire à la gouvernance

Ville qui affiche et partage les progrès réalisés

Comité de suivi élargi à la société civile

Ville zéro déchet non valorisé et économie circulaire

Ce nouveau Plan Climat de Paris a été construit avec l'ensemble de la communauté parisienne (habitants, travailleurs, entrepreneurs, chercheurs, acteurs économiques et sociaux...). De novembre 2016 à mars 2017, la Ville de Paris a organisé conférences, ateliers et réunions de travail et a mis à disposition de tous la plateforme « Madame La Maire j'ai une idée ». Au total, ce sont plus de 500 propositions extérieures qui sont venues enrichir le Plan Climat. Ainsi est né un projet partagé et inclusif. Il apporte à chacun des réponses pour transformer la contrainte du changement climatique en une transition positive.

Cette dynamique, dans les années à venir, sera amplifiée pour passer de la co-construction à la mobilisation. A l'école, dans les entreprises, au sein des copropriétés, chaque Parisien et chaque Parisienne sera invité à devenir acteur de la transition, au bénéfice de tous. Afin de concrétiser cet objectif de mobilisation des citoyens, la Ville souhaite faire évoluer le mode de gouvernance afin d'impliquer plus régulièrement les acteurs du territoire dans le suivi des actions et dans les réflexions de ses innovations. Une gouvernance innovante sera repensée par et pour les Parisiens car en parallèle des enjeux écologiques, le Plan Climat donne aussi à voir une ville où les liens sociaux seront renforcés et où chacun pourra vivre en meilleure santé.

Les prochaines étapes

Présenté au Conseil de Paris de novembre, le texte du Plan sera ensuite soumis à la consultation publique de décembre 2017 et février 2018. Chacun pourra alors consulter et commenter le document sur le site web de la Ville de Paris, www.paris.fr, ainsi qu'en mairie d'arrondissement où un registre sera mis à disposition. Le nouveau Plan Climat de la ville de Paris sera ensuite présenté une nouvelle fois aux élus du Conseil de Paris de mars 2018 pour son adoption finale.

Au-delà de notre ville, ce document constituera une référence pour les autres villes souhaitant développer leur propre Plan climat et opérer la transition de leur territoire. Il favorisera la lutte globale contre le changement climatique et participera du rayonnement international de la capitale.

Encart court – lancement de la consultation publique

723 signes

Plan Climat Air Energie : Paris lance sa consultation publique

De décembre 2017 à février 2018, la Ville de Paris lancera la consultation publique officielle pour son nouveau Plan Climat. Elle sera l'occasion pour l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens d'exprimer leur avis et de faire part de leurs propositions pour construire une ville durable. Le document sera consultable par toutes et tous depuis le site web de la Ville de Paris, www.paris.fr, ainsi qu'en mairie d'arrondissement, où un registre physique sera mis à leur disposition.

Le Plan Climat définit les nouvelles ambitions de Paris pour diviser par deux la consommation énergétique, être 100% renouvelable et devenir une ville neutre en carbone en 2050.

Dès 2007, la Ville de Paris se montra **pionnière** en adoptant son premier Plan Climat Energie. Effectivement, les premiers Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) ne devinrent obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants qu'en juillet 2010, via la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement. Ces plans d'action stratégiques ont pour objectif d'inciter les collectivités à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à adapter leur territoire aux évolutions du climat en intégrant les enjeux Energie-Climat dans les différentes politiques qu'elles mènent. Dès son Premier Plan Climat, la Ville de Paris a compris la nécessité de créer une véritable dynamique de démocratie participative, pour que tous les acteurs du territoire s'engagent dans la transition écologique. Ce premier plan fut réactualisé en 2012 pour la période 2012-2017. Il fut enrichi par la Stratégie d'adaptation adoptée en 2015.

En 2017, la Ville poursuit cette démarche en mobilisant 700 acteurs du territoire autour de la construction du Nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui intégrera l'enjeu de qualité de l'air conformément à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

1221 signes